

**Province de Québec  
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 18h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beaudesne
Benoît Couture	Gilles Gauvreau
Steve Leblanc	Dominic Lapointe

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et des règles édictées par la Santé Publique, chacun des membres du conseil est autorisé et à sa convenance, à prendre part aux délibérations de cette séance soit :

- en personne dans la salle A du Centre Communautaire (en respect des consignes et des règles de la Santé Publique);
- à distance par conférence téléphonique

Également, suivant l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la présente séance du conseil qui est tenue à « huis clos » (sans la présence du public) fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au [www.ham-nord.ca](http://www.ham-nord.ca). En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre.

Assistent également à cette séance, M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-06-85                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2020
4. Présentation des comptes
5. Présentation d'une demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
6. Services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance – Projet RIRL

7. Avis de motion du règlement #513 – Emprunt pour projet de voirie 2020 (RIRL)
8. Dépôt et présentation du PROJET de règlement #513 - Emprunt pour projet de voirie 2020 (RIRL)
9. Lancement de l'Appel d'offres public - Projet de voirie 2020 (RIRL)
10. Rapport du maire - Année financière 2019
11. Déneigement du réseau routier municipal – Résultats de l'Appel d'Offres public
12. Visite des résidences de la 2e et 3e Avenue – Vérification des entrées d'eau
13. Schéma de couverture de risques - Adoption du rapport d'activités 2019
14. COVID-19 – Processus de réouverture au public du bureau municipal
15. Entretien de la cour du Collège
16. Reddition de comptes 2019 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
17. Projet réducteur de pression – Demande à l'entrepreneur pour une extension de délai concernant la durée de validité de la soumission
18. Ouverture du camp de jour 2020
19. Correspondance
  - a) Lettre d'encouragement reçue de notre député fédéral, M. Alain Rayes;
  - b) Annulation de la Journée de la pêche qui était prévue le samedi 6 juin;
  - c) Annulation de toutes les activités en lien avec la Classique des Appalaches;
  - d) Report au 30 septembre et 1er décembre, en raison de la COVID-19, des sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec 2020;
  - e) Correspondance du ministère confirmant son accompagnement aux municipalités pour l'ouverture des camps de jour.
20. Période de questions
21. Clôture de séance

**2020-06-86                    Approbation du procès-verbal du 4 mai 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 4 mai 2020 soit accepté, tel que rédigé.

**2020-06-87                    Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 111,320.75\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2020-06-88

**Présentation d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Arthabaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-06-89

**Services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance – Projet RIRL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord désirait recevoir des propositions pour les services d'ingénierie requis afin de réaliser les plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de voirie sur la 4e Avenue, le 10e rang, la rue Principale, la route de Saint-Fortunat et le rang Saint-Philippe dans le cadre du programme RIRL du ministère des Transports du Québec. Le mandat de l'adjudicataire comprend, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- Estimation détaillée pour déposer la demande d'aide financière, incluant 10 % et frais incidents ;
- Formulaire de demande d'aide financière ;
- Plans et devis pour appel d'offres (60 %) ;
- Plans et devis pour appel d'offres (100 %) ;
- Surveillance bureau ;
- Surveillance chantier ;
- Plans finaux (TQC)

**CONSIDÉRANT** QU'initialement, deux (2) prix ont été demandés, soit à M. Philippe Lemieux-Plante, ing. et à la firme GéniCité. La firme GéniCité ayant soumis la proposition la plus basse et celle-ci incluait la surveillance.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'entreprise Techni-Consultant ayant vérifié la conformité des offres de services et se lisant comme suit : La municipalité n'est pas tenue d'accepter aucune proposition, toutefois, comme les délais sont très serrés pour pouvoir déposer une demande d'aide financière au MTQ et que le mandat respecte toutes les règles d'octroi de mandat du MAMH, nous vous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie « GéniCité » au montant de 21,500 \$ plus taxes (soit 7,800\$ + taxes pour les documents d'appel d'offre et demande au MTQ et 13,700\$ + taxes au niveau surveillance bureau et chantier). Ce montant approximatif est calculé en fonction d'une surveillance de chantier de 120 heures. Il est à noter que ces frais sont admissibles dans le volet « Redressement » du programme d'aide à la voirie locale.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'OCTROYER** le contrat à l'entreprise « GéniCité » pour les services d'ingénierie requis afin de réaliser les plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de voirie sur la 4e Avenue, le 10e rang, la rue Principale, la route de Saint-Fortunat et le rang Saint-Philippe dans le cadre du programme RIRL du ministère des Transports du Québec. Dans un 1<sup>er</sup> temps, le contrat se limite à la partie de la production des documents requis pour l'appel d'offre et à la demande d'aide financière au MTQ pour un montant de 7,800\$ + taxes. Dans un 2<sup>e</sup> temps, le contrat comprend, dans l'alternative d'une acceptation du MTQ de notre demande d'aide financière, le volet surveillance bureau et chantier et production des plans finaux au montant de 13,700\$ + taxes.

**2020-06-90                    Avis de motion – Règlement #513 – Emprunt pour projet de voirie 2020 (RIRL)**

Le conseiller Gilles Gauvreau donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 513 concernant un emprunt pour la réalisation de travaux de voirie 2020, projet réalisé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du MTQ- volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

**2020-06-91                    Présentation et dépôt du PROJET de Règlement #513 – Emprunt pour projet de voirie 2020 (RIRL)**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le conseiller Dominic Lapointe présente et dépose le PROJET de règlement #513 concernant un emprunt pour la réalisation de travaux de voirie 2020. Il est fait mention par le secrétaire-trésorier que le coût des travaux est estimé à 1,313,000\$, dont 75% à 90% des coûts est subventionné par le programme d'aide à la voirie locale du MTQ - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), ce qui représente au final un montant pouvant varier de 131,300\$ (10%) à 328,250\$ (25%) à assumer par les contribuables, tout dépendant de la réponse à recevoir du MTQ suite au dépôt de la demande d'aide financière.

**2020-06-92**                    **Lancement d'un Appel d'offres public – Projet de voirie 2020 (RIRL)**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**D'AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres public pour le projet de travaux de voirie 2020, projet réalisé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du MTQ - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), en spécifiant toutefois que l'octroi du contrat sera conditionnel à l'approbation de l'aide financière de la part du MTQ.

**2020-06-93**                    **Rapport du maire– Faits saillants du rapport financier 2019**

Le maire, M. François Marcotte, fait la lecture et dépose son rapport du maire relatif aux faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal.

**2020-06-94**                    **Déneigement du réseau routier municipal - Résultats de l'appel d'offres public**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le SEAO publié le 20 avril 2020 pour le déneigement de son réseau routier municipal (37.47 Km);

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le mercredi 27 mai à 10h, selon les recommandations suivantes de la Santé Publique : « *QUE pour tout organisme assujetti aux règles de passation des contrats applicables au secteur municipal, l'ouverture des soumissions s'effectue en présence de deux (2) témoins qui n'ont aucun intérêt dans le contrat, et ce, sans la présence de ceux qui ont soumissionné ou de tout autre public, et que l'organisme produise un enregistrement audio-visuel de l'ouverture des soumissions qu'il rend disponible, dès que possible, dans le système électronique d'appel d'offres.* »

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçue 2 soumissions, soit la soumission de l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc et celle de l'entreprise Groupe Nadeau Inc.;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Techni-Consultant a procédé à la vérification de la conformité des soumissions et que l'analyse révèle que les 2 soumissions reçues sont conformes selon les critères demandés ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour un contrat de 3 ans ou de 5 ans et que l'article 1.9 – Acceptation des soumissions du devis mentionne :

*« Les soumissions sont analysées en considérant le plus bas soumissionnaire conforme pour l'option de trois (3) ans et le plus bas soumissionnaire conforme pour l'option de cinq (5) ans. Le Conseil procède à la détermination de l'option, soit un contrat pour trois (3) ans ou un contrat pour cinq (5) ans et le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire conforme de l'option retenue par le Conseil. »*

ATTENDU QUE les résultats de soumissions sont les suivants (prix au kilomètre) :

**Option #1 - Contrat de 3 ans :**

	Excavation Marquis Tardif	Groupe Nadeau
2020-2021	4,000 \$	7,961 \$
2021-2022	4,200 \$	7,961 \$
2022-2023	4,400 \$	7,961 \$

**Option #2 - Contrat de 5 ans :**

	Excavation Marquis Tardif	Groupe Nadeau
2020-2021	4,000 \$	7,689 \$
2021-2022	4,200 \$	7,789 \$
2022-2023	4,400 \$	7,889 \$
2023-2024	4,500 \$	7,989 \$
2024-2025	4,700 \$	8,189 \$

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord choisisse l'option du contrat de 5 ans, soit pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

**D'OCTROYER** le contrat d'une période de 5 ans pour le déneigement des 37.47 Km de routes municipales à l'entreprise Excavation Marquis Tardif Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4,000\$/km + tx pour la 1<sup>re</sup> année, 4,200\$/km + tx pour la 2<sup>e</sup> année, 4,400\$/km + tx pour la 3<sup>e</sup> année, 4,500\$ + tx pour la 4<sup>e</sup> année et de 4,700\$ + tx pour la 5<sup>e</sup> année.

**2020-06-95**                    **Visite des résidences de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Avenue – Vérification des entrées d'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués en 2003 par la municipalité dans la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue afin de déplacer le réseau d'aqueduc en façade des résidences (l'ancienne alimentation s'effectuant auparavant par l'arrière des maisons) peut provoquer, chez certains résidents n'ayant pas « condamnés » l'ancienne entrée, la présence d'une « double » entrée d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'une « double entrée d'eau » dans une résidence présente un potentiel de perte d'eau ainsi qu'un risque de contamination du réseau actuel;

**CONSIDÉRANT** les risques associés à la présence d'une double entrée d'eau, la municipalité veut donc rectifier la situation et s'assurer que toutes les anciennes entrées d'eau soient désormais « condamnées »;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement #463 sur l'utilisation de l'eau potable adopté en 2014 stipule, à l'article #5.2 :

*POUVOIRS GÉNÉRAUX DE LA MUNICIPALITÉ*

**5.2 Droit d'entrée**

*Les employés spécifiquement désignés par la Municipalité ont le droit d'entrer en tout temps raisonnable entre 7 h et 19 h, en tout lieu public ou privé, dans ou hors des limites de la municipalité et d'y rester aussi longtemps qu'il est nécessaire afin d'exécuter une réparation ou de constater si les dispositions du présent règlement ont été observées. Toute collaboration requise doit leur être donnée pour leur faciliter l'accès. Ces employés doivent avoir sur eux et exhiber, lorsqu'ils en sont requis, une pièce d'identité délivrée par la Municipalité. De plus, ces employés ont accès, à l'intérieur des bâtiments, aux vannes d'arrêt intérieures.*

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord mandate le contremaître en eau potable, M. Bobby Dubois, à effectuer la visite, accompagné d'un collègue de travail, de toutes les résidences de la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue afin de vérifier la situation des entrées d'eau et ainsi, inventorier le nombre de résidences ayant toujours la présence d'une « double » entrée d'eau fonctionnelle. Suite à la récolte de cette information, la municipalité verra à mettre en place un plan d'action afin de régler la problématique.

**2020-06-96**                    **Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au Ministère de la Sécurité Publique**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

**2020-06-97**                    **COVID-19 – Processus de réouverture du bureau municipal**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE** procéder à la réouverture progressive du bureau municipal, à compter du lundi 15 juin 2020. Afin de continuer nos efforts de distanciation physique, nous demanderons aux résidents de prendre **rendez-vous** avant de se présenter au bureau municipal. L'accueil des citoyens ayant rendez-vous se fera exclusivement au comptoir de la réception (aucune rencontre ne se fera dans les bureaux du personnel) et ce, afin de s'assurer du respect de la distanciation physique. Malgré cette réouverture, la municipalité continue toutefois à privilégier grandement les discussions téléphoniques et par courriel lorsque la situation le permet en rejoignant par téléphone le personnel municipal au 819-344-2424 ou en écrivant à [info@ham-nord.ca](mailto:info@ham-nord.ca)

**2020-06-98                    Entretien de la cour du collèg**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE PROCÉDER** à l'entretien de la cour du collèg en enlevant la portion asphalte près de l'entrée principale et tout juste de l'autre côté de la clôture afin de remplacer le pavage par du gravier.

**2020-06-99                    Reddition de comptes 2019 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports (MTQ) a versé une compensation de 164,066 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2019 de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** soit informé le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2020-06-100                    Projet réducteur de pression – Demande à l'entrepreneur pour une extension de délai concernant la durée de validité de la soumission**

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes toujours en attente de la confirmation de la part du MAMH de la subvention FIMEAU pour notre projet de remplacement du réducteur de pression;



**CONSIDÉRANT QUE** la soumission déposée le 10 mars dernier par l'entreprise Cité Construction TM (plus bas soumissionnaire conforme) comporte une clause de validité de 90 jours venant à échéance le 10 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord demande à l'entreprise Cité Construction TM une prolongation de la validité de leur soumission pour une période additionnelle de 90 jours, soit jusqu'au 10 septembre 2020.

**2020-06-101            Ouverture du camp de jour 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation et la gestion des camps de jour est sous la responsabilité de l'organisme L'OTJ de Ham-Nord;

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle vécue en 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19, ce qui implique une très grande réorganisation à plusieurs niveaux afin de s'assurer du respect des nombreuses règles de la Santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les nombreuses règles à respecter de la Santé publique impliqueront inévitablement des coûts supplémentaires liés à l'embauche du personnel requis ainsi qu'à l'achat du matériel nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence des camps de jour à Ham-Nord représente un « service essentiel » à offrir annuellement à la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire appuyer l'organisme L'OTJ de Ham-Nord afin de s'assurer que la tenue des camps de jour 2020 se réalise;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à soutenir monétairement l'organisme l'OTJ de Ham-Nord afin de couvrir les dépenses supplémentaires à assumer en 2020, considérant la situation exceptionnelle vécue avec la pandémie de la COVID-19, ce qui permettra d'offrir ce « service essentiel » à notre population et ce, en respect des nombreuses règles imposées par la Santé publique.

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

- 1) D'une lettre d'encouragement reçue de la part notre député fédéral, M. Alain Rayes, afin de nous témoigner son soutien et sa solidarité en cette période de pandémie;
- 2) De l'annulation de la Journée de la pêche qui était prévue le samedi 6 juin;
- 3) De l'annulation de toutes les activités 2020 en lien avec la Classique des Appalaches;

- 4) Du report au 30 septembre et 1er décembre, en raison de la COVID-19, des sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec 2020;
- 5) D'une correspondance reçue du ministère confirmant son accompagnement aux municipalités pour l'ouverture des camps de jour.

Le maire lève l'assemblée à 18h20.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.